camera de la mairie sur la facade de ma maison

Par **jose66**, le **22/05/2023** à **09:04**

bonjour,

J ai acheté une maison avec une camera de la mairie posé sur sa facade, je n ai aucun document, convention ou je ne sais quoi qui m as été donné par le notaire...je pense que tout c etait fait à l'oral avec l ancien propriétaire (cetait assez courant dans mon village) que faire ? doit il y avoir une convention avec indemnité? puis je la faire retirer?

merci de vos rétour

Par **Lorella**, le **22/05/2023** à **12:20**

Bonjour,

Votre expression n est pas très claire.

1. Vous avez acheté une maison.

2. La mairie a installé une caméra sur sa facade.

Je ne lis pas dans vos pensées. C est quoi le problème ? Aidez-nous à comprendre la situation.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés